

Précision de Lydec sur la qualité de l'eau distribuée à Casablanca et Mohammedia

Suite à des informations relayées la semaine dernière par certains médias et à un message mis en circulation le 21 janvier 2018 sur WhatsApp mettant en doute la qualité de l'eau potable distribuée à Casablanca et Mohammedia, Lydec signale que les affirmations qu'ils contiennent sont erronées et infondées.

Afin de lever toute confusion à ce sujet, Lydec tient à apporter les précisions suivantes :

- Dès l'apparition de ces informations, Lydec a contacté par courrier le producteur national, l'ONEE, et a renforcé le contrôle de la qualité de l'eau en provenance du barrage de Sidi Mohamed Ben Abdellah ;
- L'office a aussitôt affirmé que « *les résultats des enquêtes et des investigations réalisées révèlent l'absence de pollution au niveau des eaux brutes de la retenue du barrage de Sidi Mohamed Ben Abdellah* ». Aussi, « *aucune dégradation particulière n'a été observée au niveau des eaux brutes de la retenue et la production d'eau potable s'effectue d'une manière normale moyennant le traitement mis en place pour le complexe du Bouregreg* », ajoute l'ONEE ;
- De ce fait, l'eau produite à ce niveau et qui alimente la ville de Mohammedia ainsi qu'une partie de Casablanca reste conforme aux exigences de la norme marocaine en vigueur, tel qu'attesté par les résultats des analyses d'eau effectuées par le laboratoire de Lydec, Labelma. Accrédité par le SEMAC selon le référentiel NM ISO/CEI 17025, ce dernier a confirmé que la qualité de l'eau distribuée n'a connu aucune dégradation quelconque. Ses paramètres physicochimiques, organoleptiques et microbiologiques sont conformes à la norme marocaine NM 03.7.001.
- Pour rappel, Lydec surveille en continu la qualité de l'eau distribuée à Casablanca et Mohammedia, depuis son arrivée dans les réservoirs, sur le réseau de distribution et jusqu'à son acheminement aux habitants. L'analyse des échantillons se fait quotidiennement à travers 167 points de prélèvement répartis sur tout le périmètre de la gestion déléguée